

JUIN

2023



LES BRÈVES
du CSE MI



FORFAIT MOBILITÉS DURABLES



Depuis 2015, l'UNSA-Ferroviaire ne cesse de revendiquer la mise en place d'un accord auprès de l'entreprise.

Notre acharnement a payé !

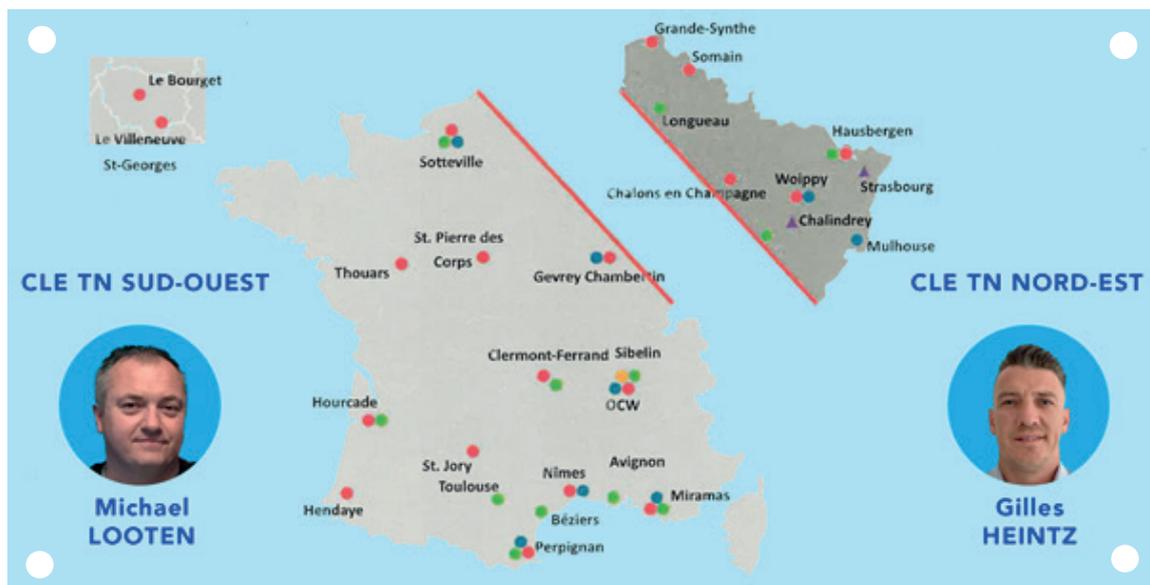
C'est désormais acquis, chaque agent peut bénéficier de ces avantages s'il remplit certaines conditions.

Le FMD est mis en place depuis le 1^{er} avril et la déclaration pour en bénéficier doit être effectuée sur le site de l'Agence Paie et Famille.

L'UNSA-Ferroviaire se satisfait de cet accord, mais regrette que le cumul avec la prime de transport exceptionnelle (prime carburant) ne soit pas autorisé.

Commissions locales et commission locale Techninat

L'avenant à l'accord de fonctionnement du CSE MI pour cette mandature a été signé le 22 mai 2023 (contre le 16 mars pour la précédente mandature).



Cela conforte les moyens donnés à vos représentants locaux et cela met en place deux commissions locales supplémentaires dans notre CSE MI : les commissions Technicentre National sud-ouest et nord-est.

UN NOUVEAU CAMPUS POUR LE MATÉRIEL



Depuis l'annonce de Monsieur Villard, DRH Matériel à l'époque, le projet a avancé très doucement, mais il y a, enfin, du nouveau pour notre futur campus matériel. Un nouveau Technicampus va sortir de terre.

L'entreprise a fait son choix, il sera localisé plus près de la gare du Mans (à 2,3 km) et sera desservi en 10 minutes par la ligne de bus T3, arrêt « angevine ».

L'entreprise a prévu d'investir 33,81 M€ pour construire trois bâtiments - formation, hébergement et atelier - sur un terrain de 24 890 m².

L'UNSA-Ferroviaire se félicite de la concrétisation de ce projet, mais regrette que la localisation ne soit pas plus proche de la gare, que l'hébergement soit réduit à 75 chambres et que le nombre de places de stationnement ne permette plus aux futurs stagiaires d'y accéder.

Le déménagement est prévu en fin d'année 2025 pour un début d'activité en décembre.

